



États financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et la période allant de la date
de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité de la préparation des états financiers consolidés incombe à la direction de Tidewater Renewables Ltd. (« Tidewater Renewables »). Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et ils comprennent certaines estimations qui se fondent sur le meilleur jugement et les meilleures estimations de la direction. La direction a établi ces estimations sur une base raisonnable, afin de s'assurer que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle.

La direction a élaboré et maintient un système exhaustif de contrôles comptables internes visant à fournir l'assurance raisonnable que toutes les transactions sont comptabilisées adéquatement, que les états financiers consolidés donnent une image fidèle des résultats financiers de Tidewater Renewables, et que les actifs de Tidewater Renewables sont protégés. La direction estime que ce système de contrôles internes a fonctionné efficacement pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Tidewater Renewables dispose de contrôles et de procédures efficaces en matière de communication de l'information afin de s'assurer que l'information significative la concernant soit communiquée de manière exacte dans un délai approprié, conformément aux exigences des lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a été nommé par résolution du conseil d'administration pour effectuer l'audit des états financiers consolidés de Tidewater Renewables et pour fournir une opinion professionnelle indépendante. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a été nommé pour exercer ces fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de Tidewater Renewables.

Par l'entremise de son comité d'audit, le conseil d'administration a examiné les états financiers consolidés, y compris les notes annexes, avec la direction et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Les membres du comité d'audit sont des administrateurs indépendants qui ne sont pas des employés de Tidewater Renewables. Le conseil d'administration a approuvé l'information présentée dans les états financiers consolidés sur recommandation du comité d'audit.

« Rob Colcleugh »
Chef de la direction par intérim

« Ray Kwan »
Chef des finances

Le 8 mars 2023
Calgary (Alberta)

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Tidewater Renewables Ltd.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tidewater Renewables Ltd. (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et l'état consolidé du résultat net et du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions comptables – se reporter aux notes 3, 6 et 10 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

La Société a été constituée le 11 mai 2021 et, le 18 août 2021, elle a acquis des actifs d'énergie renouvelable de Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd. L'exercice considéré correspond à la première année d'exploitation complète de la Société. La Société est axée sur la production de carburants à faible teneur en carbone, y compris le diesel renouvelable, l'hydrogène renouvelable et le gaz naturel renouvelable.

Une question clé de l'audit a été relevée au sujet de certaines questions comptables, en particulier concernant 1) l'évaluation du contrôle des entités nouvellement constituées; 2) l'analyse comptable à l'égard des crédits d'émissions; et 3) l'analyse comptable à l'égard de la dette à terme et la méthode d'évaluation des bons de souscription émis connexes et des principales hypothèses, notamment la volatilité implicite.

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de l'audit

Nos procédures d'audit liées à ces questions comptables ont notamment compris les procédures suivantes :

- Avec l'aide de spécialistes de la comptabilité, nous avons passé en revue les évaluations comptables effectuées par la direction en :
 - examinant les contrats conclus afin de déterminer si tous les faits et circonstances clés ont été intégrés à l'évaluation de la direction;
 - analysant les normes comptables pertinentes, y compris divers aspects des IFRS, du cadre conceptuel et des directives.
- Avec l'aide de spécialistes de la juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable de la méthode de gestion et des principales hypothèses, notamment la volatilité implicite utilisée dans la détermination de la valeur du passif au titre des bons de souscription.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Mandeep Singh.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Calgary (Alberta)
Le 8 mars 2023

Tidewater Renewables Ltd.

État consolidé de la situation financière

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens)

Aux	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actif			
Courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		11 379 \$	1 022 \$
Débiteurs		3 905	7 023
Contrats dérivés		14 062	543
Stocks et crédits d'émission	5	24 579	—
Charges payées d'avance et autres		403	474
		54 328	9 062
Contrats dérivés		9 929	—
Placements	6	30 321	—
Actifs au titre de droits d'utilisation	7	19 066	22 659
Immobilisations corporelles	8	879 677	699 271
Total de l'actif		993 321 \$	730 992 \$
Passif			
Courant			
Dettes fournisseurs et charges à payer		55 299 \$	1 780 \$
Contrats dérivés		7 739	—
Obligations locatives	12	6 128	5 535
Passif au titre des bons de souscription	10	12 445	—
		81 611	7 315
Dettes bancaires	9	70 482	58 952
Dettes à terme	10	127 882	—
Contrats dérivés		8 733	2 095
Obligations locatives	12	14 873	17 377
Obligations relatives au démantèlement	11	1 163	1 171
Passifs d'impôt différé	13	138 452	128 486
Total du passif		443 196	215 396
Capitaux propres			
Participation ne donnant pas le contrôle	15	6 500	—
Capitaux propres			
Capital social	14	512 574	512 483
Réserve pour paiements à des employés fondés sur des actions		2 346	350
Bénéfices non distribués		28 705	2 763
Total des capitaux propres		543 625	515 596
Total des capitaux propres et de la participation ne donnant pas le contrôle		550 125	515 596
Total du passif et des capitaux propres		993 321 \$	730 992 \$

Dépendance économique (note 1)

Se reporter aux notes annexes.

Approuvé par le conseil d'administration,
(signé) « Rob Colcleugh », administrateur

(signé) « Brett Gellner », administrateur

Tidewater Renewables Ltd.

État consolidé du résultat net et du résultat global

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

		Exercice clos le 31 décembre 2022	Pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021
	Notes		
Produits	16	76 099 \$	23 055 \$
Charges d'exploitation	16	29 971	7 374
Marge brute		46 128	15 681
Frais généraux et administratifs		5 834	853
Rémunération fondée sur des actions	18	3 217	680
Amortissement	7, 8	19 443	6 707
Bénéfice d'exploitation		17 634	7 441
Charges financières et autres	17	7 547	1 476
Profit réalisé sur les contrats dérivés		(19 488)	(1 137)
Perte (profit) latent sur les contrats dérivés		(9 071)	1 552
Perte à la réévaluation du passif au titre des bons de souscription	10	1 995	—
Bénéfice lié au placement mis en équivalence	6	(221)	—
Coûts de transaction		964	1 553
Bénéfice avant impôt		35 908	3 997
Charge d'impôt différé	13	9 966	1 234
Bénéfice net et bénéfice global		25 942 \$	2 763 \$
Bénéfice net et bénéfice global attribuables :			
Aux actionnaires de la Société		25 942	2 763
À la participation ne donnant pas le contrôle		—	—
Bénéfice net et bénéfice global		25 942 \$	2 763 \$
Bénéfice net par action attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	19	0,75 \$	0,14 \$
Bénéfice net par action attribuable aux actionnaires ordinaires – dilué	19	0,74 \$	0,14 \$

Se reporter aux notes annexes.

Tidewater Renewables Ltd.

État consolidé des variations des capitaux propres

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens)

Attribuables aux actionnaires de la Société						
	Notes	Capital social	Réserve pour paiements à des employés fondés sur des actions	Bénéfices non distribués	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} janvier 2022		512 483 \$	350 \$	2 763 \$	– \$	515 596 \$
Bénéfice net		–	–	25 942	–	25 942
Émission d’actions ordinaires	14	99	(99)	–	–	–
Frais d’émission d’actions (déduction faite de l’impôt)	14	(8)	–	–	–	(8)
Rémunération fondée sur des actions		–	2 095	–	–	2 095
Apport provenant d’une participation ne donnant pas le contrôle	8, 15	–	–	–	6 500	6 500
Solde au 31 décembre 2022		512 574 \$	2 346 \$	28 705 \$	6 500 \$	550 125 \$
Solde au 11 mai 2021		– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Bénéfice net		–	–	2 763	–	2 763
Émission d’actions ordinaires	14	520 621	–	–	–	520 621
Frais d’émission d’actions (déduction faite de l’impôt)	14	(8 138)	–	–	–	(8 138)
Rémunération fondée sur des actions		–	350	–	–	350
Solde au 31 décembre 2021		512 483 \$	350 \$	2 763 \$	– \$	515 596 \$

Se reporter aux notes annexes.

Tidewater Renewables Ltd.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens)

		Exercice clos le	Pour la période
	Notes	31 décembre 2022	allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021
Flux de trésorerie liés aux :			
Activités d'exploitation			
Bénéfice net pour la période		25 942 \$	2 763 \$
Ajustements :			
Rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie		2 095	350
Amortissement	7, 8	19 443	6 707
Intérêts et charges financières	17	3 650	635
Désactualisation	17	3 520	766
Perte de change latente	17	1 412	75
Perte (profit) latent sur les contrats dérivés		(9 071)	1 552
Perte à la réévaluation du passif au titre des bons de souscription	10	1 995	—
Bénéfice lié au placement mis en équivalence	6	(221)	—
Charge d'impôt différé	13	9 966	1 234
Variations du fonds de roulement hors trésorerie	20a)	8 713	(5 895)
<i>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</i>		67 444	8 187
Activités de financement			
Avances sur la dette bancaire	9	12 611	60 000
Avances sur la dette à terme	10	142 500	—
Paieement d'obligations locatives	12	(5 982)	(2 147)
Intérêts et charges financières payés		(11 713)	(1 832)
Produit de l'émission d'actions ordinaires	14	—	161 025
Frais d'émission d'actions	14	(8)	(11 065)
<i>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</i>		137 408	205 981
Activités d'investissement			
Entrées d'immobilisations corporelles	8	(244 576)	(30 974)
Trésorerie versée dans le cadre d'acquisitions	4	—	(182 172)
Produit des ventes de crédits d'émission pour l'investissement	5	33 280	—
Apports aux placements	6	(30 100)	—
Variations du fonds de roulement hors trésorerie	20b)	46 901	—
<i>Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement</i>		(194 495)	(213 146)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		10 357	1 022
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		1 022	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		11 379 \$	1 022 \$

Se reporter aux notes annexes.

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Tidewater Renewables Ltd. (la « Société » ou « Tidewater Renewables ») a été constituée en société par actions en vertu de la Business Corporations Act (Alberta) le 11 mai 2021 et est une filiale détenue majoritairement par Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd. (« Tidewater Midstream »). La Société est une société de transition énergétique multidimensionnelle. Tidewater Renewables est axée sur la production de carburants à faible teneur en carbone, y compris le diesel renouvelable, l'hydrogène renouvelable et le gaz naturel renouvelable. Les actions ordinaires de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX »), sous le symbole « LCFS ».

Le 18 août 2021, la Société a acquis certains actifs de Tidewater Midstream et a conclu divers contrats d'achat ferme avec cette dernière. Les contrats d'achat ferme visent à fournir une capacité de traitement, des services et des produits renouvelables à Tidewater Midstream. La quasi-totalité des produits tirés du traitement, de la prestation de services et des produits renouvelables de Tidewater Renewables, tels qu'ils sont décrits dans les présents états financiers consolidés, provient de ces contrats. Comme la Société tire la majeure partie de ses produits de Tidewater Midstream, elle est économiquement dépendante de cette dernière. Par l'intermédiaire de ces contrats, la Société fournit une importante capacité de production à Tidewater Midstream.

La Société exerce ses activités par l'intermédiaire d'un certain nombre de filiales, incluant un fournisseur de charges d'alimentation entièrement détenu et Rimrock Renewables Limited Partnership (« RNG LP »), une société en commandite qu'elle contrôle. La Société détient aussi une participation dans la coentreprise Rimrock Cattle Company Ltd. (« RCC »).

L'établissement principal de la Société se situe au 222 – 3rd Avenue SW, Suite 900, Calgary (Alberta), Canada, T2P 0B4.

2. MODE DE PRÉSENTATION

a) Déclaration de conformité

La Société prépare ses états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »).

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration, et l'autorisation de publication a été donnée le 8 mars 2023.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, sauf pour ce qui est des exceptions autorisées conformément aux normes IFRS.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie de présentation des présents états financiers consolidés et la monnaie fonctionnelle de la Société.

Les transactions libellées en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont lieu. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au moyen du taux de change de clôture. Les produits et les charges sont convertis selon les taux de change moyens de la période. Les écarts de change découlant de la conversion ou du règlement de transactions en devises sont comptabilisés en résultat net.

d) Recours à des estimations et à des jugements

La préparation en temps opportun des états financiers consolidés exige que la direction formule des jugements, procède à des estimations et pose des hypothèses, en fonction de l'information disponible à ce moment-là, qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date de l'état de la situation financière, ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période de présentation de l'information financière.

Par conséquent, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les modifications apportées aux estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période où les estimations sont modifiées ainsi qu'au cours de toute période ultérieure visée par les modifications. Les estimations, hypothèses et jugements importants sur lesquels la direction s'est appuyée pour préparer les présents états financiers consolidés sont décrits ci-après.

Sources principales d'incertitude relative aux jugements et aux estimations

Ci-dessous figurent les principales incertitudes relatives aux jugements et aux estimations qui, selon la direction, présentent un risque important d'entraîner des ajustements de la valeur comptable des actifs et des passifs.

*Jugements**i) Acquisitions*

La détermination de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris nécessite souvent que la direction pose des jugements quant à des événements futurs possibles. Les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des immobilisations corporelles, des passifs et de l'impôt différé requièrent l'exercice d'un plus grand jugement.

ii) Amortissement

L'amortissement d'un actif nécessite souvent que la direction pose des jugements quant à la détermination de l'avantage économique futur de l'actif et de sa durée d'utilité. Entre autres facteurs, ces jugements sont fondés sur des normes de l'industrie et l'expérience antérieure.

iii) Perte de valeur

La détermination de la perte de valeur d'un actif, d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou d'un groupe d'UGT repose sur les jugements de la direction à l'égard de l'existence d'indices de dépréciation internes ou externes. La détermination d'une UGT repose également sur le jugement de la direction en ce qui a trait à la détermination du plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs. La composition des actifs d'une UGT peut avoir une incidence directe sur la recouvrabilité des actifs connexes. L'affectation des actifs aux UGT nécessite un jugement et des interprétations quant à l'intégration de ces actifs, à l'existence de marchés actifs, à l'exposition à des risques de marché semblables, aux infrastructures communes et à la façon dont la direction surveille les activités. Aux fins de l'évaluation de la recouvrabilité, la valeur comptable de chaque UGT est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur moins les coûts de cession ou à la valeur d'utilité, si cette dernière est supérieure.

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

iv) Comptabilisation des produits

Pour déterminer le calendrier de comptabilisation des produits et le montant connexe, la direction doit avoir recours au jugement, notamment en ce qui concerne la nature et le type d'obligations de prestation prévues par le contrat, le moment auquel ces obligations de prestation ont été remplies, et la probabilité que les clients aient la capacité d'exercer leurs droits de rattrapage accumulés avant qu'ils n'expirent.

v) Impôt différé

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est considéré comme probable que ces actifs seront recouvrables. Pour le déterminer, il faut évaluer le moment auquel ces actifs d'impôt différé se résorberont probablement et poser un jugement pour déterminer si le bénéfice imposable sera suffisant pour compenser les actifs d'impôt lorsque ceux-ci se résorberont.

vi) Contrats de location

Pour déterminer si un contrat est ou contient un contrat de location du point de vue du preneur et du bailleur, la direction doit évaluer si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Les principaux jugements portés concernent le fait de savoir si un contrat identifie un actif (ou une partie d'un actif), si le preneur obtient la quasi-totalité des avantages économiques de l'actif sur la durée du contrat et si le preneur a le droit de décider de l'utilisation de l'actif. La direction fait également appel à son jugement pour déterminer le taux utilisé pour actualiser les paiements de loyers.

Estimations

i) Amortissement

Les installations de traitement et le matériel connexe sont amortis, déduction faite des valeurs résiduelles estimées, selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Lorsque les principaux composants des installations et du matériel ont un coût significatif par rapport au coût total des actifs et qu'ils sont assortis de durées d'utilité différentes, ceux-ci sont amortis séparément. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus chaque année, et les changements sont comptabilisés de façon prospective, le cas échéant.

ii) Obligations relatives au démantèlement

La valeur comptable de l'obligation relative au démantèlement dépend des estimations des taux d'intérêt sans risque ajustés en fonction de la qualité de crédit avant impôt actuels, des dépenses futures liées à la restauration et à la remise en état des lieux et du calendrier de telles dépenses. Les coûts estimatifs des obligations relatives au démantèlement comprennent des activités telles que le démantèlement, la démolition et la cession d'installations et de matériel, ainsi que la restauration et la remise en état des sites.

iii) Rémunération fondée sur des actions

La Société utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser ses régimes de rémunération incitative à long terme, qui comprennent le régime incitatif d'options sur actions, les unités d'actions incessibles (les « UAI »), le régime d'unités d'actions liées au rendement (les « UALR »), le régime d'unités d'actions différées (les « UAD ») et le régime d'actionnariat des employés. Des estimations et des hypothèses sont utilisées dans les modèles d'évaluation pour déterminer la juste valeur.

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

Pour les options sur actions, la Société utilise le modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes, qui nécessite que la direction formule des hypothèses concernant la durée de vie attendue de l'option, la volatilité attendue du prix de l'action sur la durée de l'option, l'obtention d'un taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option et le taux de déchéance.

iv) Passif au titre des bons de souscription

Pour estimer la juste valeur de son passif au titre des bons de souscription, la Société utilise le modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes, qui nécessite que la direction formule des hypothèses concernant la durée de vie attendue de l'option, le prix d'exercice du bon de souscription, la volatilité attendue du prix de l'action sur la durée de vie du bon de souscription et l'obtention d'un taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie du bon de souscription.

v) Acquisitions

La direction estime la juste valeur des actifs nets identifiables acquis et de toute contrepartie éventuelle à la date d'acquisition. Les justes valeurs attribuées aux actifs nets dans le cadre de la répartition du prix d'achat sont fondées sur de nombreuses estimations qui ont une incidence sur l'évaluation de certains actifs acquis et passifs repris, notamment à l'égard des taux d'actualisation, des flux de trésorerie futurs, de la juste valeur de toute contrepartie éventuelle, du coût de remplacement, de l'amortissement et d'autres facteurs.

vi) Dépréciation des immobilisations corporelles

Afin de déterminer la valeur recouvrable d'actifs, en l'absence de cours de marché, des estimations sont formulées relativement à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les estimations des flux de trésorerie futurs sont fondées sur les modalités de production et les réserves futures des puits avoisinants, les prix des marchandises, la demande de produits renouvelables et les coûts. Des estimations sont aussi faites au moment de déterminer le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie.

vii) Dépréciation des actifs financiers

L'évaluation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti comprend les estimations de la direction quant aux pertes de crédit attendues qui devraient être réalisées à l'égard de ces actifs financiers.

viii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des dérivés varie en fonction des estimations sous-jacentes des prix futurs des marchandises et des taux de change. La juste valeur estimée de tous les instruments financiers dérivés est fondée sur des données d'entrée de marché observables, notamment des courbes de prix des marchandises, des courbes de change et des écarts de taux.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente aux périodes visées par les présents états financiers consolidés.

a) Méthode de consolidation

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date du début du contrôle jusqu'à la date à laquelle la Société cesse d'avoir le contrôle de la filiale.

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que tous produits latents et toutes charges latentes découlant des transactions intersociétés, ont été éliminés dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

La participation ne donnant pas le contrôle représente la quote-part de la participation dans une filiale qui n'est pas attribuable aux actionnaires de la Société. La participation ne donnant pas le contrôle est initialement évaluée en fonction de la quote-part de la participation de la Société dans la filiale; elle est par la suite ajustée pour tenir compte de la quote-part du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice global (de la perte globale) attribuables à la participation ne donnant pas le contrôle, ainsi que de tout dividende versé à la participation ne donnant pas le contrôle.

b) Instruments financiers*Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti*

Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il est détenu dans une entité économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels à des dates précises qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction. À la suite de la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminués de toute perte de valeur. À chaque date de l'état de la situation financière, la Société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier selon l'information sur les pertes de crédit attendues. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti de la Société, les corrections de valeur pour perte reposent sur les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'actif. Les pertes de crédit attendues sont une estimation établie par pondération probabiliste tenant compte de la totalité des cas de défaillance possible sur la durée de vie attendue de l'actif financier.

Si un passif financier n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, il est évalué au coût amorti. En ce qui concerne les titres portant intérêt, il s'agit de la juste valeur du produit reçu, déduction faite des coûts de transaction liés aux emprunts. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le calcul du coût amorti tient compte de tous les coûts de transaction, ainsi que de tout escompte et de toute prime découlant du règlement.

Contrats dérivés

Les contrats dérivés conclus par la Société pour gérer le risque de marché sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur estimée est déterminée en fonction des données d'entrée observables du marché, notamment les courbes de prix des marchandises, les courbes de change et les écarts de crédit. Les coûts de transaction sont passés en charges dans les états du résultat net et du résultat global à mesure qu'ils sont engagés. Les profits et les pertes réalisés à l'égard de ces contrats sont comptabilisés à titre de profits et de pertes sur les contrats dérivés dans l'état du résultat net et du résultat global de la période au cours de laquelle ils se produisent. Les variations de la juste valeur des contrats dérivés sont comptabilisées à titre de profits et de pertes latents sur les contrats dérivés dans l'état du résultat net et du résultat global. Les dérivés peuvent inclure les dérivés incorporés dans des contrats financiers ou non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes. Dans le cas des dérivés incorporés au sein du contrat hôte qui est un actif financier, le dérivé incorporé n'est pas séparé du contrat hôte; le contrat dans son ensemble est plutôt comptabilisé comme un instrument unique. Dans le cas des dérivés incorporés au sein du contrat hôte qui est un passif financier, le dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé en tant qu'instrument dérivé.

Décomptabilisation

La Société décomptabilise des actifs financiers lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie arrivent à expiration ou lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont été transférés dans le cadre d'une transaction dans laquelle : la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés; ou la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété; et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier. Dans le cadre des transactions dans lesquelles la Société conserve la totalité ou la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux actifs transférés, ceux-ci ne sont pas décomptabilisés.

Le tableau ci-dessous présente le classement des instruments financiers de la Société.

Instrument financier	Catégorie d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Coût amorti
Contrats dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net
Dettes fournisseurs et charges à payer	Coût amorti
Passif au titre des bons de souscription	Juste valeur par le biais du résultat net
Dette bancaire	Coût amorti
Dette à terme	Coût amorti

c) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition lorsque les sociétés ou les actifs acquis répondent à la définition d'une entreprise aux termes des normes IFRS. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur des actifs transférés, des instruments de capitaux propres émis et des passifs engagés ou repris à la date d'acquisition. Les actifs acquis et les passifs repris identifiables, ainsi que toute contrepartie éventuelle, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur des immobilisations corporelles correspond au montant estimatif contre lequel ces actifs pourraient être échangés à la date d'acquisition entre un vendeur et un acheteur consentants lors d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale après une commercialisation convenable dans le cadre de laquelle chacune des parties agit en connaissance de cause, avec prudence et en toute liberté. Tout excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables est comptabilisé à titre de goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et des passifs identifiables, la différence est comptabilisée à titre de profit en résultat net. Les coûts de transaction connexes sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La juste valeur des immobilisations corporelles qui est comptabilisée par suite d'un regroupement d'entreprises est évaluée selon la valeur de marché, lorsqu'elle est disponible, l'approche par le résultat et le coût de remplacement amorti, au besoin. Le coût de remplacement amorti reflète les ajustements liés à la détérioration matérielle ainsi qu'à l'obsolescence fonctionnelle et économique.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts détenus auprès de banques, les fonds en transit et les placements à court terme dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins au moment de leur acquisition.

e) Stocks

Les stocks se composent des charges d'alimentation renouvelables, des produits raffinés renouvelables et des crédits d'émission. Les stocks de charges d'alimentation renouvelables et de produits raffinés renouvelables sont évalués au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente futur estimé du produit raffiné que la Société s'attend à réaliser lorsque le produit raffiné aura été traité et vendu, diminué des coûts estimés pour achever la production et mettre le produit raffiné en vente.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé des stocks, moins les frais de vente. Une reprise de réductions de la valeur nette de réalisation enregistrées antérieurement est comptabilisée lorsqu'il y a une augmentation subséquente de la valeur des stocks.

Les coûts liés aux charges d'alimentation renouvelables et aux produits raffinés renouvelables comprennent les coûts d'acquisition directs et une partie appropriée des coûts indirects fixes et variables qui sont engagés pour transformer les matières premières en produits finis, selon la capacité de production normale.

f) Crédits et quotas d'émission

En vertu de la loi de la Colombie-Britannique intitulée Low Carbon Fuel Standard (la « loi LCFS de la Colombie-Britannique »), des crédits d'émission sont octroyés pour la fourniture ou l'offre de carburants dont l'intensité des émissions de carbone est inférieure aux cibles prévues en Colombie-Britannique ou pour l'atteinte de certains jalons dans des projets d'investissement en vertu d'ententes conclues avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Les crédits d'émission obtenus grâce à la production de carburants renouvelables peuvent être vendus avec les carburants renouvelables, vendus séparément ou utilisés par l'entité pour compenser ses propres émissions de carbone. Ces crédits d'émission sont détenus en vue de la vente dans le cours normal des activités, comptabilisés dans les stocks au coût et évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La Société comptabilise les produits liés aux stocks de carburants renouvelables et aux crédits d'émission connexes obtenus dans le cours normal des activités lorsqu'elle transfère le contrôle des carburants renouvelables et des crédits d'émission au client.

Les crédits d'émission que la Société obtient en vertu de la Low Carbon Fuel Standard de la Colombie-Britannique lorsqu'elle atteint certains jalons dans des projets d'investissement sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les coûts de la vente sont habituellement minimes. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché ou des prix fixés dans des contrats à terme. Lorsqu'ils sont obtenus, les crédits d'émission sont comptabilisés dans les stocks comme étant détenus en vue de la vente. Après la comptabilisation initiale, toute variation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net et du résultat global. Le produit de la vente est comptabilisé dans les activités d'investissement des tableaux consolidés des flux de trésorerie.

g) Placements

La Société utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans RCC, sur laquelle elle exerce un contrôle conjoint. Les placements mis en équivalence sont initialement évalués au coût et ajustés selon la quote-part du bénéfice ou de la perte revenant à la Société. Les placements mis en équivalence sont augmentés du montant des apports effectués et diminués du montant des distributions reçues. La Société finance sa part des projets d'aménagement, de construction ou d'investissement au moyen d'apports en capital et classe ces apports dans les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement présentés dans son tableau consolidé des flux de trésorerie. La Société considère les distributions reçues comme un rendement du capital investi dans la mesure où elles ont été générées par le biais des résultats d'exploitation. Par conséquent, elle classe ces distributions dans les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation dans ses tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Les placements mis en équivalence sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable du placement pourrait ne pas être recouvrable. Lorsque de telles conditions sont jugées autres que temporaires, la valeur comptable du placement est réduite à sa juste valeur, et une charge pour perte de valeur est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

h) Contrats de location

Identification et évaluation initiale des contrats de location

La Société évalue chaque nouveau contrat pour déterminer s'il contient un contrat de location. Un actif donné est l'objet d'un contrat de location si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La Société répartit la contrepartie du contrat entre les composantes locatives et les composantes non locatives sur la base de leurs prix spécifiques relatifs.

Les principaux jugements formulés consistent notamment à déterminer si un contrat identifie un actif (ou une partie d'un actif), si le preneur obtient la quasi-totalité des avantages économiques de l'actif sur la durée du contrat, si le preneur a le droit de décider de l'utilisation de l'actif et si les composantes sont de nature fixe ou variable, ainsi que le calcul du taux d'actualisation. La Société applique son taux d'emprunt marginal pour les contrats de location dont le taux d'intérêt implicite ne peut être déterminé facilement.

L'obligation locative et l'actif initial au titre du droit d'utilisation sont comptabilisés à la date de début du contrat de location, à la valeur actualisée des paiements de loyer fixes (y compris les paiements fixes en substance) majorée du prix d'exercice de l'option d'achat si le preneur a la certitude raisonnable d'exercer cette option, selon le taux d'actualisation qui serait exigé de la Société si elle faisait un emprunt pour une durée similaire.

Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, l'obligation locative est désactualisée pour refléter l'écoulement du temps et réduite en fonction des paiements de loyer versés au cours de chaque période. Pour les contrats de location libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la Société, l'obligation locative est considérée comme un élément monétaire et est réévaluée à chaque date de clôture.

Après la comptabilisation initiale, l'actif au titre du droit d'utilisation est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est considéré comme un élément non monétaire et est présenté en fonction du taux de change en vigueur à la date de début du contrat de location. De façon semblable aux immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation sont assujettis aux dispositions en matière de dépréciation d'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. La Société évalue les actifs au titre de droits d'utilisation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif au titre du droit d'utilisation pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans l'état du résultat net et elle correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation sur sa valeur recouvrable.

i) Immobilisations corporelles

Évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. Le coût initial comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif, à son transfert jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction. Les coûts engagés ultérieurement sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou sont comptabilisés à titre d'actif distinct, selon le cas, uniquement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif reviendront à la Société et que les coûts de cet actif peuvent être évalués de façon fiable.

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

Les programmes d'entretien majeur (c'est-à-dire les coûts des travaux de révision) comprennent les coûts de remplacement d'actifs ou de parties d'actifs, les coûts d'inspection et les coûts de remise en état. Lorsqu'un actif ou une partie d'actif qui a été amorti séparément est remplacé et qu'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'élément iront à la Société, la dépense est inscrite à l'actif, et la valeur comptable de l'actif remplacé est décomptabilisée. Les coûts d'inspection associés aux programmes d'entretien majeur sont inscrits à l'actif et amortis sur la période allant jusqu'à la prochaine inspection. Tous les autres coûts d'entretien et de réparation sont portés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les profits ou les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés au moyen d'une comparaison entre le produit et la valeur comptable de l'actif et sont comptabilisés séparément en résultat net.

Les coûts d'emprunt engagés relativement aux emprunts de fonds qui sont liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont inscrits à l'actif lorsqu'un actif exige une longue période de préparation avant d'être utilisé ou vendu. Les autres coûts d'emprunt sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Amortissement

L'amortissement commence lorsque les immobilisations corporelles sont considérées comme étant prêtes à être utilisées. L'amortissement est comptabilisé en résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité de chaque composant des immobilisations corporelles, ce qui est le mode qui reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Lorsque les composants principaux d'une immobilisation corporelle sont assortis de différentes durées d'utilité, ces composants sont comptabilisés comme des éléments distincts des immobilisations corporelles.

Les actifs en cours de construction ne sont pas amortis avant d'être à l'endroit et dans la condition requise pour pouvoir être exploités de la façon prévue par la direction. À ce moment, les actifs en cours de construction sont transférés dans les immobilisations corporelles.

La Société ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en fonction des composants principaux dans chaque UGT et amortit séparément chaque composant, le cas échéant. Les travaux d'entretien majeur (les coûts des travaux de révision) sont amortis jusqu'au prochain entretien majeur.

Le tableau suivant présente le mode d'amortissement et la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles de la Société.

Actif	Mode d'amortissement	Durée d'utilité estimée
Installations de stockage, d'injection et de retrait	Linéaire	De 20 à 50 ans
Systèmes de collecte	Linéaire	De 20 à 50 ans
Unités de raffinerie	Linéaire	De 20 à 50 ans
Matériel	Linéaire	De 10 à 20 ans

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité des actifs sont examinés annuellement et ajustés au besoin.

Dépréciation

La valeur comptable des immobilisations corporelles de la Société est examinée à chaque date de clôture en vue de déterminer s'il existe des indications de dépréciation. Ces indications comprennent, sans s'y limiter, le rendement économique des actifs, les plans d'affaires de la Société, les variations des prix des marchandises entraînant une baisse des activités, la hausse du taux d'actualisation et des indications de dommage matériel. S'il y a de telles indications, la valeur recouvrable de l'UGT doit être estimée.

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par son utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs, ou UGT. La recouvrabilité est évaluée en comparant la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT dont l'actif fait partie avec la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de cession. La valeur d'utilité est calculée au moyen d'une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés générés par l'actif ou par son UGT. La Société évalue la juste valeur diminuée des coûts de la vente en fonction des transactions observées récemment sur le marché pour des actifs semblables. En l'absence de telles transactions, un modèle d'évaluation approprié sera utilisé.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif ou de son UGT excède sa valeur recouvrable estimative. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net. Une perte de valeur liée aux immobilisations corporelles comptabilisée à des exercices antérieurs est évaluée à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une indication que la perte de valeur a diminué ou a cessé d'exister. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur fera uniquement l'objet d'une reprise dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net.

j) Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société respectera les conditions qui y sont rattachées et que la subvention sera reçue. Les subventions liées au bénéfice sont présentées dans les états consolidés du résultat net et du résultat global, et sont portées en réduction des charges auxquelles elles sont liées. Les subventions liées aux actifs sont présentées en réduction de la valeur comptable des actifs auxquels elles sont liées dans l'état consolidé de la situation financière.

k) Provisions et passifs éventuels

Des provisions sont comptabilisées par la Société lorsqu'elle a une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite. Les provisions sont établies à la valeur actualisée des dépenses prévues pour éteindre l'obligation. L'obligation n'est pas comptabilisée et elle est présentée à titre de passif éventuel s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources économiques sera requise, si le montant ne peut être estimé de façon fiable ou si l'existence d'une sortie de ressources économiques peut uniquement être confirmée par la réalisation d'un événement futur.

l) Obligations relatives au démantèlement

Les obligations relatives au démantèlement sont comptabilisées au titre des obligations de démantèlement et de remise en état associées aux immobilisations corporelles de la Société. La meilleure estimation des dépenses requises pour régler l'obligation actuelle à la date de l'état de la situation financière est comptabilisée sur une base actualisée au moyen du taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit avant impôt à chaque date de clôture. Les estimations de flux de trésorerie futurs sont ajustées pour tenir compte des risques inhérents au passif. La valeur de l'obligation est ajoutée à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle connexe et elle est amortie conformément à la politique d'amortissement. L'obligation est désactualisée au fil du temps par imputation aux charges financières et autres. Les variations des estimations des flux de trésorerie futurs résultant de révisions apportées au calendrier ou au montant estimé des flux de trésorerie non actualisés ou au taux d'actualisation sont comptabilisées à titre de variations de l'obligation relative au démantèlement et des immobilisations corporelles connexes. Les dépenses réelles liées au démantèlement à hauteur du passif comptabilisé à ce moment-là sont portées en diminution de l'obligation à mesure que les coûts sont engagés.

m) Passif au titre des bons de souscription

Les bons de souscription émis sont classés à titre de passif financier en raison de leurs caractéristiques d'exercice et sont évalués à la juste valeur au moment de l'émission, puis à chaque période de présentation de l'information financière ultérieure. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net. La juste valeur de ces bons de souscription est calculée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes.

n) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat est composé de l'impôt exigible et différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat net, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt connexe est également comptabilisé directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est fondé sur le montant prévu de l'impôt sur le bénéfice imposable à payer pour l'exercice, calculé selon les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et compte tenu de tout ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé au moyen de la méthode du report variable, de façon à tenir compte des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. L'impôt différé n'est pas comptabilisé lors de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises. De plus, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporaires imposables découlant de la comptabilisation initiale du goodwill. Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales non utilisées, des crédits d'impôt et des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable futur auquel ils pourront être imputés.

o) Produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après élimination des ventes interentreprises. Les produits provenant de la prestation de services ou de la vente de biens sont comptabilisés lorsqu'une obligation de prestation particulière est remplie au moyen du transfert de biens ou de services à un client.

En plus du principe général susmentionné, la Société applique également les méthodes de comptabilisation des produits particulières suivantes :

i) Produits tirés des carburants à faible teneur en carbone et des produits renouvelables

La Société génère des produits de la vente de produits renouvelables. Les produits sont comptabilisés lorsque le bien est transféré au client, au montant correspondant à la contrepartie que la Société s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. Les obligations de prestation associées à la vente de ces produits sont remplies à un moment précis, à savoir lorsque les produits sont livrés au client et que le titre de propriété est transféré à ce dernier.

ii) Produits tirés du traitement et de la prestation de services

Les produits tirés du traitement et de la prestation de services sont générés grâce à des ententes qui sont conçues pour que les coûts d'exploitation soient recouverts et qui prévoient un rendement du capital investi. Des frais sont facturés pour le traitement des produits intermédiaires, le stockage des volumes de liquides et le chargement des camions et des wagons dans le cadre d'ententes pluriannuelles. L'obligation de prestation associée à ce type de produits est généralement remplie au cours de la période où les services sont fournis, conformément aux ententes qui s'appliquent. En vertu de ces ententes, des frais sont facturés pour chaque unité traitée, entreposée ou chargée et sont perçus au moyen du recouvrement des coûts d'exploitation pour l'installation, en fonction de la quote-part revenant au client du débit unitaire total. Les utilisateurs de chaque

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

unité doivent payer des frais par unité en fonction de la quote-part du client du débit total; ces frais sont ajustés en fonction des coûts et du débit réels après la fin de chaque exercice. Les produits tirés des contrats d'achat ferme sont comptabilisés lorsque le service est rendu ou conformément aux modalités de l'entente.

Le débit et les coûts d'exploitation sont examinés afin de déterminer si l'estimation des frais unitaires imputés correspond adéquatement au débit et aux coûts réels. L'attribution des produits et des coûts d'exploitation aux autres propriétaires des unités est également passée en revue. L'excédent des montants recouvrés sur la valeur recouvrable est comptabilisé à titre de passif courant, tandis que l'excédent de la valeur recouvrable sur les montants recouvrés est comptabilisé à titre de débiteur courant.

Les frais de chargement et de déchargement ferroviaires sont comptabilisés lorsque les volumes sont livrés ou reçus.

iii) Produits tirés du stockage de gaz

Les actifs de stockage de gaz de la Société permettent d'entreposer du gaz naturel pour des clients, y compris les institutions financières. Les produits tirés du stockage proviennent d'ententes visant l'acquisition, l'injection, le stockage, le retrait et l'élimination du gaz naturel des clients. L'obligation de prestation associée à ce type de produits est généralement remplie au cours de la période où les services sont fournis, conformément aux ententes avec des tiers qui s'appliquent. En vertu de ces ententes, les frais sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle l'acquisition, l'injection, le stockage, le retrait ou l'élimination de gaz se produit. Comme la Société ne détient pas le titre de propriété du gaz des clients, les transactions relatives aux stocks de gaz de la Société ne sont pas comptabilisées dans l'état de la situation financière.

p) Charges d'exploitation et frais généraux et administratifs

Les charges d'exploitation comprennent le coût moyen pondéré des charges d'alimentation renouvelables; les frais de stockage et de transport, ainsi que les frais liés aux camions et aux chemins de fer; diverses charges d'exploitation sur le terrain, y compris les salaires et les avantages du personnel affecté à l'exploitation; les coûts du carburant et de l'électricité; les coûts liés à l'entretien et à la gestion de l'intégrité; les frais liés à la conformité avec la réglementation; les frais d'assurance; et les taxes foncières. Les frais généraux et administratifs se composent principalement des salaires et des avantages, des frais juridiques, des coûts liés aux systèmes d'information, des coûts liés aux contrats et aux conseillers, et des honoraires d'audit et des honoraires pour services fiscaux.

q) Rémunération fondée sur des actions

La Société a un régime de rémunération incitative fondée sur des actions sous forme d'options sur actions, d'UAD, d'UAR, d'UALR et d'un régime d'actionnariat des employés.

Les options sur actions attribuées aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux conseillers de la Société sont comptabilisées au moyen de la méthode de la juste valeur. La juste valeur de chaque option attribuée est estimée à la date d'attribution, et cette valeur est comptabilisée comme une charge au titre de la rémunération fondée sur des actions durant la période d'acquisition des droits relatifs à ces attributions; une augmentation correspondante est portée à la réserve pour paiements à des employés fondés sur des actions. La contrepartie reçue par la Société à l'exercice des options sur actions est comptabilisée à titre d'augmentation du capital social, tout comme les montants correspondants antérieurement comptabilisés dans la réserve pour paiements à des employés fondés sur des actions. Les déchéances sont estimées d'après les données historiques pour chaque période de présentation de l'information financière, et ajustées au besoin pour refléter les déchéances réelles qui se sont produites pendant la période. Afin de comptabiliser la charge de rémunération fondée sur des actions, la Société estime la juste valeur des options sur actions attribuées à l'aide d'hypothèses ayant trait aux taux d'intérêt, à la durée de vie prévue des options, à la volatilité du titre sous-jacent, aux taux de déchéance et aux taux de rendement en dividende prévus.

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

Les UAD attribuées aux administrateurs de la Société sont comptabilisées au moyen de la méthode de la juste valeur. Bien que les droits des UAD soient acquis immédiatement, elles ne peuvent être rachetées qu'au moment de la cessation du service au sein de la Société. Les UAD peuvent être réglées en trésorerie ou en actions de la Société, au gré de la Société. La juste valeur de chaque unité attribuée est estimée à la date d'attribution, et cette valeur est comptabilisée à titre de charge de rémunération fondée sur des actions; une augmentation correspondante est portée à la réserve pour paiements à des employés fondés sur des actions. Afin de comptabiliser la charge de rémunération fondée sur des actions, la Société estime la juste valeur des unités attribuées à l'aide d'hypothèses ayant trait aux taux d'intérêt, à la volatilité du titre sous-jacent et aux taux de rendement en dividende prévus.

Les UAR attribuées aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux conseillers de la Société sont comptabilisées au moyen de la méthode de la juste valeur. La juste valeur de chaque UAR attribuée est estimée à la date d'attribution, et cette valeur est comptabilisée comme une charge au titre de la rémunération fondée sur des actions durant la période d'acquisition des droits relatifs à ces attributions; une augmentation correspondante est portée à la réserve au titre de la rémunération fondée sur des actions. Les droits liés aux UAR sont acquis sur une période de trois ans et expirent après trois ans. Les échéances sont estimées d'après les données historiques pour chaque période de présentation de l'information financière, et ajustées au besoin pour refléter les échéances réelles qui se sont produites pendant la période. Afin de comptabiliser la charge de rémunération fondée sur des actions, la Société estime la juste valeur des UAR attribuées à l'aide d'hypothèses ayant trait aux taux d'intérêt, à la durée de vie prévue des options, à la volatilité du titre sous-jacent, aux taux de déchéance et aux taux de rendement en dividende prévus.

Les UALR sont attribuées aux dirigeants, aux employés et aux conseillers de la Société. Le conseil d'administration désigne, au moment de l'attribution, la date ou les dates auxquelles les droits de la totalité ou d'une tranche des UALR seront acquis et établit les conditions de rendement de cette acquisition de droits. La juste valeur des UALR est déterminée à la date d'attribution d'après le cours du marché des actions ordinaires à la même date. Les UALR seront réglées en instruments de capitaux propres pour un montant égal à la juste valeur des UALR à cette date. La juste valeur est passée en charges sur la période d'acquisition des droits sur la base d'une acquisition graduelle, et la charge représente la juste valeur de la tranche des UALR en cours pour laquelle les droits sont acquis. Un taux de déchéance est estimé à la date d'attribution et est ajusté afin de tenir compte du nombre réel d'UALR dont les droits sont acquis.

Le régime d'actionnariat des employés permet aux employés admissibles d'acheter des actions ordinaires de la Société. La Société ajoutera à la cotisation des employés une somme correspondant à un pourcentage allant de 50 % à 100 % de cette cotisation, en fonction des années de service, jusqu'à concurrence de 5 % du salaire de base de l'employé. Les actions sont acquises à la TSX à des dates qui correspondent à celles de la rémunération de l'employé. Le coût des actions achetées pour bonifier la cotisation de l'employé est passé en charges à mesure qu'il est engagé.

r) Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action ordinaire est calculé au moyen de la division du bénéfice net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le bénéfice dilué par action ordinaire est calculé en tenant compte de la dilution éventuelle qui serait enregistrée si les droits en vertu de contrats visant l'émission d'actions ordinaires étaient exercés, entièrement acquis ou convertis en actions ordinaires. La méthode des actions propres est utilisée pour déterminer l'effet dilutif des instruments dilutifs. La méthode des actions propres prend pour hypothèse que le produit reçu à l'exercice des instruments dilutifs dans le cours est utilisé pour racheter des actions ordinaires au cours moyen du marché pendant la période.

4. ACQUISITIONS**Acquisition initiale**

Le 18 août 2021, parallèlement à la clôture du placement, la Société a conclu l'acquisition de certains actifs d'énergie renouvelable de Tidewater Midstream (les « actifs acquis ») pour une contrepartie totale de 538,5 M\$ (soit un montant en trésorerie de 180,0 M\$ et la tranche restante sous forme d'actions ordinaires). Les actifs acquis constitueront les activités initiales de la Société. Les actifs acquis comprennent diverses participations directes dans les éléments suivants : un reformeur de méthane à vapeur, un réacteur de rectification, une unité de traitement conjoint du canola, certaines entreprises de services publics, des réservoirs de stockage et une plateforme de transport routier et ferroviaire, qui se trouvent à la raffinerie située à Prince George, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une participation directe de 100 % dans un réservoir de stockage de produits renouvelables et les actifs d'infrastructure connexes, situés dans le centre de l'Alberta. Dans le cadre de la transaction, Tidewater Midstream a transféré à la Société des comptes fiscaux déductibles d'un montant de 180,0 M\$ avec report d'impôt.

L'acquisition a été comptabilisée à titre de regroupement d'entreprises sous contrôle commun, en raison du fait que la Société, visée par l'acquisition, est ultimement contrôlée par la même partie avant et après la transaction de regroupement. Tidewater Midstream contrôlait les actifs acquis avant le 18 août 2021, et elle a conservé environ 69 % des actions ordinaires de la Société après la clôture. IFRS 3 porte sur les regroupements d'entreprises sous contrôle commun, mais la norme n'est pas autrement prescriptive quant à la méthode de comptabilisation de telles transactions. En l'absence de directives précises en vertu des IFRS, la Société peut comptabiliser la transaction au coût ou au moyen de la méthode de l'acquisition en vertu d'IFRS 3. La Société a déterminé que la méthode de l'acquisition constitue un choix de méthode comptable acceptable puisque la transaction présente une substance commerciale et que la comptabilisation à la juste valeur fournit l'information la plus pertinente et la plus fiable pour les utilisateurs des états financiers. L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises au moyen de la méthode de l'acquisition, selon laquelle les actifs acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur estimative, à l'exception des passifs d'impôt différé, des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, qui sont évalués conformément aux méthodes comptables de la Société. La direction a appliqué une approche par le résultat en utilisant un modèle des flux de trésorerie futurs actualisés pour déterminer la juste valeur des immobilisations corporelles acquises.

Le tableau suivant présente un sommaire de la répartition du prix d'achat.

Contrepartie de l'acquisition

Trésorerie	180 000 \$
Actions ordinaires	358 500
Contrepartie totale	538 500 \$

Répartition du prix d'achat

Actif au titre du droit d'utilisation	24 387 \$
Immobilisations corporelles	668 884
Obligation locative à court terme	(5 351)
Obligation locative à long terme	(19 036)
Obligations relatives au démantèlement	(1 129)
Passifs d'impôt différé	(129 255)
Total des actifs nets acquis	538 500 \$

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

Les résultats liés aux actifs acquis sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société à compter de la date de clôture de la transaction. En 2021, des produits de 23,1 M\$ et un bénéfice avant impôt de 2,8 M\$, déduction faite des coûts de transaction de 1,3 M\$, ont été comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global à l'égard de l'acquisition. Si les actifs acquis avaient été acquis à la date de constitution, le 11 mai 2021, la Société aurait généré des produits additionnels de 15,9 M\$, engagé des charges d'exploitation additionnelles de 4,8 M\$ et généré un bénéfice net additionnel de 3,7 M\$ pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021.

Acquisition d'un fournisseur en charge d'alimentation

Le 10 décembre 2021, la Société a conclu l'acquisition d'un fournisseur d'huile de cuisson usagée (le « fournisseur en charge d'alimentation ») en acquérant la totalité des actions émises et en circulation du fournisseur en charge d'alimentation pour une contrepartie totale de 3,3 M\$. L'acquisition s'inscrit dans la stratégie de la Société en matière de charge d'alimentation visant l'approvisionnement de ses activités liées aux carburants renouvelables. Les actifs du fournisseur en charge d'alimentation comprennent les récipients de collecte, les véhicules et divers équipements de traitement. L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises au moyen de la méthode de l'acquisition, selon laquelle les actifs acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur estimative, à l'exception des passifs d'impôt différé, des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, qui sont évalués conformément aux méthodes comptables de la Société.

Le tableau suivant présente un sommaire de la répartition du prix d'achat.

Contrepartie de l'acquisition (en milliers de dollars)

Trésorerie	2 172 \$
Actions ordinaires	1 096
Contrepartie totale	3 268 \$

Répartition du prix d'achat

Débiteurs	52 \$
Charges payées d'avance et autres	4
Actif au titre du droit d'utilisation	22
Immobilisations corporelles	4 370
Dettes fournisseurs et charges à payer	(234)
Obligation locative à court terme	(19)
Obligation locative à long terme	(3)
Passifs d'impôt différé	(924)
Total des actifs nets acquis	3 268 \$

Les résultats du fournisseur en charge d'alimentation sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société à compter de la date de clôture de la transaction. En 2021, les produits et le bénéfice avant impôt liés à l'acquisition ont été négligeables. Si le fournisseur en charge d'alimentation avait été acquis à la date de constitution, le 11 mai 2021, la Société aurait généré des produits additionnels de 1,0 M\$, engagé des charges d'exploitation additionnelles de 0,7 M\$ et généré un bénéfice net additionnel de 0,3 M\$ pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021.

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

5. STOCKS ET CRÉDITS D'ÉMISSION

Le tableau suivant présente un sommaire des stocks de la Société.

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Charges d'alimentation renouvelables	1 094 \$	– \$
Crédits d'émission pour l'investissement	23 485	–
	24 579 \$	– \$

Les crédits d'émission pour l'investissement sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de la vente en fonction des cours du marché ou des prix fixés dans des contrats à terme. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a généré des crédits de 56,0 M\$ (2021 – néant) en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique pour avoir atteint certaines étapes clés en matière de construction relativement à son complexe de diesel et d'hydrogène renouvelables. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a vendu à des tiers ses crédits au titre de la loi LCFS de la Colombie-Britannique pour un produit de 33,3 M\$ (2021 – néant).

6. PLACEMENTS

Le tableau suivant présente un sommaire des placements de la Société.

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Placement dans RCC ¹	30 221 \$	– \$
Placements à la juste valeur	100	–
	30 321 \$	– \$

1. Comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Le 4 avril 2022, la Société a annoncé un partenariat stratégique avec RCC, une entreprise d'affouragement de bovins basée en Alberta. En vertu de cette entente de placement, la Société a acheté une participation de 50 % dans RCC pour 30,0 M\$. Le versement final de 7,5 M\$ a été effectué le 3 janvier 2023 et a été inclus dans les dettes fournisseurs et charges à payer au 31 décembre 2022.

Les tableaux suivants présentent un sommaire de l'information financière de RCC (présentée à 100 %).

Bénéfice net et bénéfice global

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
Produits	91 492 \$
Charges d'exploitation	85 098
Frais généraux et administratifs	1 077
Amortissement	2 366
Charges financières et autres	2 370
Charge d'impôt	139
Bénéfice net et bénéfice global	442 \$
Bénéfice net et bénéfice global attribuables à Tidewater Renewables	221 \$

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

État de la situation financière

	31 décembre 2022
Actifs courants	84 935 \$
Actifs non courants	68 197
Passifs courants	50 143
Passifs non courants	42 548

7. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

Les actifs au titre de droits d'utilisation se composent des éléments suivants :

	Wagons	Matériel de terrain	Total
COÛT			
Solde au 11 mai 2021	– \$	– \$	– \$
Acquisitions	24 211	198	24 409
Solde au 31 décembre 2021	24 211 \$	198 \$	24 409 \$
Entrées	1 248	18	1 266
Résiliations	–	(176)	(176)
Solde au 31 décembre 2022	25 459 \$	40 \$	25 499 \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ			
Solde au 11 mai 2021	– \$	– \$	– \$
Amortissement	1 628	122	1 750
Solde au 31 décembre 2021	1 628 \$	122 \$	1 750 \$
Amortissement	4 772	87	4 859
Résiliations	–	(176)	(176)
Solde au 31 décembre 2022	6 400 \$	33 \$	6 433 \$
VALEUR COMPTABLE NETTE			
31 décembre 2021	22 583 \$	76 \$	22 659 \$
31 décembre 2022	19 059 \$	7 \$	19 066 \$

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments suivants :

	Usines et infrastructures	Actifs en cours de construction	Autres	Total
COÛT				
Solde au 11 mai 2021	– \$	– \$	– \$	– \$
Acquisitions	625 914	42 970	4 370	673 254
Entrées	1 357	29 617	–	30 974
Projets achevés	11 110	(11 110)	–	–
Solde au 31 décembre 2021	638 381 \$	61 477 \$	4 370 \$	704 228 \$
Entrées	13 988	229 179	1 409	244 576
Actif relatif au démantèlement (note 11)	(121)	–	–	(121)
Apport provenant d'une participation ne donnant pas le contrôle (note 15)	–	6 500	–	6 500
Crédits d'émission octroyés pour l'investissement (note 5)	–	(55 965)	–	(55 965)
31 décembre 2022	652 248 \$	241 191 \$	5 779 \$	899 218 \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Solde au 11 mai 2021	– \$	– \$	– \$	– \$
Amortissement	4 956	–	1	4 957
Solde au 31 décembre 2021	4 956 \$	– \$	1 \$	4 957 \$
Amortissement	14 018	–	566	14 584
31 décembre 2022	18 974 \$	– \$	567 \$	19 541 \$
VALEUR COMPTABLE NETTE				
31 décembre 2021	633 425 \$	61 477 \$	4 369 \$	699 271 \$
31 décembre 2022	633 274 \$	241 191 \$	5 212 \$	879 677 \$

En juillet 2022, la Société a reçu une subvention de 0,5 M\$ pour l'atteinte de jalons en matière d'ingénierie et de conception en ce qui a trait à son installation de gaz naturel renouvelable proposée. Les entrées sont présentées déduction faite du financement reçu.

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

9. DETTE BANCAIRE

Le tableau suivant présente un sommaire de la dette bancaire de la Société.

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Facilité de crédit de premier rang	72 611 \$	60 000 \$
Coûts de financement	(2 129)	(1 048)
Total de la dette bancaire	70 482 \$	58 952 \$

La Société a une facilité de crédit renouvelable (la « facilité de crédit de premier rang ») auprès d'un consortium de banques. Le montant total disponible en vertu de la facilité de crédit de premier rang de la Société est de 150,0 M\$, et la facilité arrivera à échéance le 18 août 2024. Les montants prélevés sur la facilité de crédit de premier rang sont libellés en dollars canadiens ou américains et portent intérêt au taux préférentiel de la banque mandataire ou au taux des acceptations bancaires, majoré des marges applicables.

Tidewater Renewables doit respecter chaque trimestre certaines clauses restrictives financières. Ces ratios, dont les calculs sont fondés sur des définitions précises comprises dans les ententes régissant la facilité de crédit de premier rang, ne sont pas conformes aux PCGR et ne peuvent être facilement calculés en se référant aux états financiers de la Société.

Le tableau suivant présente les clauses restrictives financières relatives de Tidewater Renewables aux 31 décembre 2022 et 2021.

	Ratio	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dette consolidée ¹ sur le BAIIA ajusté	maximal de 4,5:1,0	3,93	1,54
Dette de premier rang ² consolidée sur le BAIIA ajusté ²	maximal de 3,5:1,0	1,34	1,54
Ratio de couverture des intérêts par le BAIIA ajusté	minimal de 2,5:1,0	7,05	18,83

1. La dette consolidée comprend la facilité de crédit de premier rang et la facilité AIMCo (note 10).

2. La dette de premier rang comprend la facilité de crédit de premier rang, mais exclut la facilité AIMCo (note 10).

La Société doit aussi maintenir des contrats avec des entités de première qualité représentant au moins 80 % du BAIIA et dont la durée est d'au moins trois ans; pourvu que, pour les besoins de cette clause restrictive, Tidewater Midstream soit réputée être une entité de première qualité.

Au cours de l'exercice, la Société a conclu et remboursé une autre facilité de crédit de 26,3 M\$ avec une banque canadienne (la « facilité de crédit de RNG »). La facilité de crédit de RNG a été garantie par une charge de premier rang sur le placement en titres de capitaux propres de la Société dans RCC et sa participation dans RNG LP, ainsi que par une charge subordonnée sur les autres actifs de la Société.

Au 31 décembre 2022, Tidewater Renewables avait une lettre de crédit en cours de 5,0 M\$ (31 décembre 2021 – néant), laquelle est régie par une facilité distincte.

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

10. DETTE À TERME ET PASSIF AU TITRE DES BONS DE SOUSCRIPTION

Le tableau suivant présente un sommaire de la dette à terme de la Société.

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Facilité de crédit de second rang assortie d'une garantie de premier rang	150 000 \$	– \$
Escompte sur la dette ¹	(22 118)	–
Total de la dette à terme	127 882 \$	– \$

1. Comprend l'escompte d'émission initial, les frais d'émission de titres d'emprunt et la juste valeur du passif au titre des bons de souscription au moment de l'émission, déduction faite de la désactualisation.

Le 24 octobre 2022, la Société a annoncé la conclusion d'une facilité de crédit de second rang assortie d'une garantie de premier rang d'une durée de cinq ans (la « facilité AIMCo ») d'une valeur nominale de 150,0 M\$ par l'intermédiaire d'une société affiliée d'Alberta Investment Management Corporation (« AIMCo »). La facilité AIMCo a été émise avec 3,4 millions de bons de souscription, qui confèrent au porteur le droit d'acheter une action ordinaire de Tidewater Renewables pour une durée de cinq ans. La facilité AIMCo est subordonnée et assujettie aux mêmes clauses restrictives financières que la facilité de crédit de premier rang de Tidewater Renewables, comme il est décrit à la note 9. La facilité AIMCo arrive à échéance le 24 octobre 2027, et les intérêts sont payés semestriellement.

La facilité AIMCo portera intérêt au taux annuel initial de 6,50 %. Ce taux augmentera de 37,5 points de base à la quatrième année et à la cinquième année, et la facilité est assujettie à certaines clauses d'indexation en fonction de l'inflation. L'escompte d'émission initial, les frais d'émission engagés et la valeur des bons de souscription à l'émission sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée résiduelle de la dette.

À son gré, la Société pouvait rembourser jusqu'à 100 % du montant en capital initial avec une pénalité de 2,5 % après la date du deuxième anniversaire ou sans pénalité après la date du troisième anniversaire.

Le tableau suivant présente un sommaire du passif au titre des bons de souscription de la Société au moment de l'émission et au 31 décembre 2022.

	Nombre de bons de souscription en circulation (en milliers)	Juste valeur
À l'émission, le 24 octobre 2022	3 375	10 450 \$
Solde au 31 décembre 2022	3 375	12 445
Perte à la réévaluation du passif au titre des bons de souscription	–	1 995 \$

Au gré du porteur, les bons de souscription peuvent être rachetés au moyen des méthodes suivantes :

- une clause d'exercice traditionnelle, aux termes de laquelle le porteur de bons de souscription paie le prix d'exercice et reçoit un nombre fixe d'actions ordinaires;
- une clause d'exercice sans décaissement, aux termes de laquelle la Société émet un nombre net d'actions ordinaires pour régler l'écart entre le prix d'exercice et le cours des actions ordinaires sans que le porteur de bons de souscription ne paie le prix d'exercice;
- une clause d'exercice sans décaissement, aux termes de laquelle la Société paie en trésorerie l'écart entre le prix d'exercice et le cours des actions ordinaires sans que le porteur de bons de souscription ne paie le prix d'exercice.

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

Si Tidewater Renewables n'est pas en mesure d'effectuer une partie ou la totalité d'un paiement en trésorerie demandé par AIMCo ou n'y est pas autorisée, la Société aidera AIMCo à vendre les actions ordinaires et est tenue de payer certains coûts liés au décalage par rapport au marché pouvant aller jusqu'à 15 % et les coûts des ventes connexes.

Le prix d'exercice des bons de souscription d'AIMCo peut être réduit de 2,00 \$ sur une base proportionnelle si la facilité AIMCo, ou une partie de celle-ci, a été remboursée et si l'indice cumulatif des prix à la consommation au Canada dépasse 4 % par année. Cette clause ne s'applique pas si AIMCo transfère les bons de souscription à un tiers. Le prix d'exercice des bons de souscription est également réduit en fonction du montant cumulatif des dividendes versés par action.

Les bons de souscription sont classés à titre de passif financier en raison de la clause d'exercice sans décaissement. Ils ont été évalués à leur juste valeur au moment de l'émission, puis à chaque période de présentation de l'information financière ultérieure. La juste valeur des bons de souscription a été calculée au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes, compte tenu des hypothèses suivantes :

	Fin d'exercice 31 décembre 2022	Émission 24 octobre 2022
Prix d'exercice par action (en \$)	14,84 \$	14,84 \$
Cours des actions ordinaires (en \$)	11,51 \$	10,56 \$
Facteur de volatilité du cours de marché prévu (en %)	41,04 %	39,77 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)	3,41 %	3,71 %
Durée de vie restante en années	4,81	5,00
Dividende annuel prévu par action (en %)	0,00 %	0,00 %
Juste valeur par bon de souscription (en \$)	3,69 \$	3,10 \$

Une variation de 10 % du cours de l'action de la Société aurait une incidence après impôt de 1,9 M\$ sur le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

11. OBLIGATIONS RELATIVES AU DÉMANTÈLEMENT

L'obligation relative au démantèlement reflète les flux de trésorerie actualisés que la Société s'attend à engager pour mettre hors service ses réseaux de pipelines, ses installations de stockage et ses unités de raffinage. La durée d'utilité économique estimée des actifs couverts par la provision relative au démantèlement peut aller jusqu'à 150 ans. Au 31 décembre 2022, l'obligation a été ajustée en fonction de l'inflation au moyen d'un taux de 2,0 % (31 décembre 2021 – 1,75 %) et actualisée au moyen d'un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit de 9,0 % (31 décembre 2021 – 7,5 %).

Le tableau suivant présente le sommaire des variations des obligations relatives au démantèlement.

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Solde au début de l'exercice	1 171 \$	– \$
Acquisitions	–	1 129
Variation des taux d'actualisation et des estimations	(121)	–
Désactualisation	113	42
Solde à la fin l'exercice	1 163 \$	1 171 \$

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

12. OBLIGATIONS LOCATIVES

Les obligations locatives de la Société se rapportent principalement aux wagons et au matériel de terrain pour les installations de la Société.

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Solde au début de l'exercice	22 912 \$	– \$
Acquisitions	–	24 409
Entrées	1 266	–
Désactualisation	1 393	575
Palements de loyers	(5 982)	(2 147)
Réévaluation du change	1 412	75
Total des obligations locatives	21 001 \$	22 912 \$
Tranche courante des obligations locatives	6 128	5 535
Obligations locatives à long terme	14 873	17 377

Les paiements non actualisés liés aux obligations locatives au 31 décembre 2022 sont résumés ci-dessous :

	Moins de 1 an	Plus de 1 an, mais au plus 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Palements de loyer non actualisés	6 312 \$	17 457 \$	– \$	23 769 \$

Au 31 décembre 2022, le taux d'emprunt marginal utilisé pour évaluer les obligations locatives était de 6,50 % (31 décembre 2021 – 6,50 %).

13. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt différé présentée dans les états du résultat net et du résultat global reflète un taux d'imposition effectif qui diffère du taux d'imposition prévu par la loi. Les différences ont été comptabilisées comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021
Bénéfice avant impôt	35 908 \$	3 997 \$
Taux d'imposition combinés fédéral et provinciaux ¹	26,5 %	26,5 %
Charge d'impôt prévue	9 516	1 059
Différences attribuables aux éléments suivants :		
Rémunération fondée sur des actions	555	180
Autres	(105)	(5)
Charge d'impôt différé	9 966 \$	1 234 \$

1. Le taux d'imposition de la Société de 26,5 % est composé des taux d'imposition combinés fédéral et provinciaux prévus par la loi pour les périodes closes les 31 décembre 2022 et 2021.

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

Les tableaux suivants présentent la variation de l'impôt différé.

Actif (passif)	31 décembre 2021	Comptabilisé dans les éléments suivants :		31 décembre 2022
		Résultat net	Capitaux propres	
Immobilisations corporelles et contrats de location	(136 366) \$	(6 965) \$	– \$	(143 331) \$
Obligation relative au démantèlement	310	(2)	–	308
Contrats dérivés	411	(2 404)	–	(1 993)
Frais d'émission d'actions et charges financières non amortis	2 317	255	–	2 572
Pertes autres qu'en capital	4 842	(850)	–	3 992
Total	(128 486) \$	(9 966) \$	– \$	(138 452) \$

Actif (passif)	11 mai 2021	Comptabilisé dans les éléments suivants :			31 décembre 2021
		Acquisitions (note 4)	Résultat net	Capitaux propres	
Immobilisations corporelles et contrats de location	– \$	(130 539) \$	(5 827)	– \$	(136 366) \$
Obligation relative au démantèlement	–	299	11	–	310
Contrats dérivés	–	–	411	–	411
Frais d'émission d'actions et charges financières non amortis	–	–	(610)	2 927	2 317
Pertes autres qu'en capital	–	61	4 781	–	4 842
Total	– \$	(130 179) \$	(1 234)	2 927 \$	(128 486) \$

Au 31 décembre 2022, la Société disposait de comptes fiscaux fédéraux estimés à 352 M\$ (2021 – 195 M\$) pouvant être utilisés pour réduire le bénéfice imposable futur. La Société dispose de pertes fiscales inutilisées de 15 M\$ (2021 – 17 M\$) qui viendront à échéance entre 2041 et 2042.

14. CAPITAL SOCIAL

a) Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote et nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries.

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

b) Émis

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Nombre d'actions (en milliers)	Montant
Solde au début de l'exercice	34 712	512 483 \$	–	– \$
Émission d'actions ordinaires – premier appel public à l'épargne	–	–	10 735	161 025
Émission d'actions ordinaires – acquisitions	–	–	23 977	359 596
Émission d'actions ordinaires – régime incitatif à long terme	(7)	99	–	–
Frais d'émission d'actions (déduction faite de l'impôt)	–	(8)	–	(8 138)
Solde à la fin l'exercice	34 719	512 574 \$	34 712	512 483 \$

Au moment de sa constitution, la Société a émis 1 action ordinaire pour un produit en trésorerie nominal. Avant le placement, la Société a également émis 50 000 000 d'actions privilégiées avec droit de vote à l'intention de Tidewater Midstream pour un produit en trésorerie de 1 000 \$; les actions ont par la suite été rachetées.

Le 12 août 2021, la Société a déposé un prospectus avec supplément RFPV visant à autoriser le placement de 10 millions d'actions ordinaires de la Société au prix de 15,00 \$ par action ordinaire, pour un produit brut total de 150 M\$ (le « placement »). Dans le cadre du placement, la Société a émis, à titre de tranche de la contrepartie pour certains actifs acquis, 23,9 millions d'actions ordinaires à l'intention de Tidewater Midstream. Le 15 septembre 2021, les preneurs fermes ont exercé en partie leur option de surallocation visant l'achat de 0,7 million d'actions ordinaires supplémentaires au prix d'offre de 15,00 \$ par action ordinaire, pour un produit brut de 11 M\$. Par suite de l'exercice partiel de l'option de surallocation, le produit brut total du placement a augmenté pour s'établir à 161 M\$. Les commissions des preneurs fermes se sont établies à 9,7 M\$ et représentaient 6 % du produit brut total tiré du placement.

15. PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le 4 avril 2022, la Société a conclu une convention de société en commandite (la « société en commandite RNG ») avec Rimrock RNG Inc. (« Rimrock ») et Rimrock Renewables Ltd. visant la construction et l'évaluation d'installations de gaz naturel renouvelable (« GNR ») partout en Amérique du Nord. À l'exécution de la convention de société en commandite, Rimrock a fourni un apport de 6,5 M\$ sous forme d'immobilisations contre 50 % des parts de société en commandite de la société en commandite RNG. Rimrock Renewables Ltd., une société dont les éléments d'actif sont de valeur négligeable et qui n'exerce aucune activité, est le commandité. Les actions ordinaires de Rimrock Renewables Ltd. sont détenues à 51 % et à 49 % par la Société et par Rimrock, respectivement. À titre de commandité, Rimrock Renewables Ltd. détient les pouvoirs et l'autorité sur les activités d'exploitation pertinentes du partenariat relatif aux installations de GNR.

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

16. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021, la Société n'avait qu'un seul secteur opérationnel intégré verticalement, soit le secteur de l'énergie renouvelable, étant donné que le principal décideur opérationnel examine les résultats d'exploitation à ce niveau en vue d'évaluer la performance financière et de prendre des décisions relatives à l'affectation des ressources. Le secteur opérationnel de l'énergie renouvelable comprend les catégories de produits suivantes : carburants renouvelables et gaz naturel renouvelable. Les montants présentés ci-dessous ne comprennent pas les profits et les pertes réalisés ou latents sur les contrats dérivés découlant des initiatives de gestion du risque sur marchandises de la Société.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	Carburants renouvelables	Gaz naturel renouvelable	Total
Produits	65 366 \$	10 733 \$	76 099 \$
Charges d'exploitation	26 900	3 071	29 971
Marge brute	38 466 \$	7 662 \$	46 128 \$

Pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021	Carburants renouvelables	Gaz naturel renouvelable	Total
Produits	19 486 \$	3 569 \$	23 055 \$
Charges d'exploitation	6 443	931	7 374
Marge brute	13 043 \$	2 638 \$	15 681 \$

17. CHARGES FINANCIÈRES ET AUTRES

Les charges financières et autres comprennent les éléments suivants :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	Pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021
Intérêts sur la dette bancaire et la dette à terme	7 650 \$	790 \$
Intérêts inscrits à l'actif ¹	(4 000)	(155)
Total des charges d'intérêts	3 650	635
Profit de change réalisé	(235)	–
Perte de change latente ²	1 412	75
Réévaluation des crédits d'émission pour l'investissement	(800)	–
Total des charges financières et autres avant la désactualisation	4 027 \$	710 \$
Désactualisation des obligations relatives au démantèlement	113	42
Désactualisation de la dette à long terme	2 014	149
Désactualisation des obligations locatives	1 393	575
Désactualisation	3 520	766
Total des charges financières et autres	7 547 \$	1 476 \$

1. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les intérêts ont été inscrits à l'actif à un taux de capitalisation moyen pondéré annualisé d'environ 6,2 % sur les fonds empruntés (31 décembre 2021 – 4,2 %).

2. Se rapporte à la conversion des obligations locatives libellées en dollars américains.

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

18. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

a) Attributions d'actions

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions, des unités d'actions incessibles et des unités d'actions différées attribuées, émises et en circulation.

31 décembre 2022	Options sur actions	UAI	UAD	Total
En circulation au 1 ^{er} janvier 2022	182	152	15	349
Attribuées	671	726	30	1 427
Exercées	–	(15)	–	(15)
Frappées de déchéance	(98)	(53)	–	(151)
En circulation au 31 décembre 2022	755	810	45	1 610
Pouvant être exercées au 31 décembre 2022	56	41	–	97

31 décembre 2021	Options sur actions	UAI	UAD	Total
En circulation au 11 mai 2021	–	–	–	–
Attribuées	(182)	(152)	(15)	(349)
En circulation au 31 décembre 2021	182	152	15	349
Pouvant être exercées au 31 décembre 2021	–	–	–	–

La juste valeur des options sur actions attribuées est estimée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes, compte tenu des hypothèses suivantes :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Facteur de volatilité du cours de marché prévu (en %)	52 %	55 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (en %)	2,23 %	1,46 %
Durée de vie prévue moyenne pondérée (en années)	3,00	3,00
Dividende annuel prévu moyen pondéré par action (en %)	0,00 %	0,00 %
Juste valeur moyenne pondérée par option (en \$)	5,19 \$	5,19 \$
Taux de déchéance moyen pondéré (en %)	7,00 %	7,00 %

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en circulation.

Fourchette des prix d'exercice	Options sur actions en circulation			Options sur actions pouvant être exercées	
	Nombre d'options sur actions en circulation (en milliers)	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions pouvant être exercées (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
11,52 \$ – 11,69 \$	206	4,5	11,60 \$	–	–
12,99 \$	400	5,0	12,99 \$	–	–
15,00 \$	149	3,9	15,00 \$	56	15,00

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

b) Régime d'UALR

Le tableau suivant présente un sommaire des unités d'actions liées au rendement en circulation.

	Aux 31 décembre	
	2022	2021
Solde au début de l'exercice	320 \$	– \$
Attribuées	1 061	320
Exercées	(105)	
Frappées de déchéance	(331)	–
Solde à la fin l'exercice	945 \$	320 \$

c) Régime d'actionnariat des employés

Tidewater Renewables offre un régime d'actionnariat des employés en vertu duquel les employés admissibles sont autorisés à acheter des actions ordinaires de la Société. Tidewater Renewables ajoutera à la cotisation des employés une somme correspondant à 100 % de cette cotisation, jusqu'à concurrence de 5 % du salaire de base de l'employé. Les actions sont acquises à la Bourse de Toronto à des dates qui correspondent à celles de la rémunération de l'employé. Le coût des actions achetées pour bonifier la cotisation de l'employé est passé en charges à mesure qu'il est engagé.

d) Charge de rémunération fondée sur des actions

La rémunération fondée sur des actions se compose des éléments suivants :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Options sur actions	631 \$	147 \$
Unités d'actions incessibles (« UAI »)	1 968	277
Unités d'actions différées (« UAD »)	353	226
Unités d'actions liées au rendement (« UALR »)	207	30
Régime d'actionnariat des employés	25	–
Coûts des régimes et autres	33	–
Charge de rémunération fondée sur des actions	3 217 \$	680 \$

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

19. BÉNÉFICE NET PAR ACTION

	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Bénéfice net	Actions ordinaires (en milliers)	Bénéfice net par action	Bénéfice net	Actions ordinaires (en milliers)	Perte nette par action
Bénéfice net attribuable aux actionnaires – de base	25 942 \$	34 712	0,75 \$	2 763 \$	19 901	0,14 \$
Effet dilutif des attributions d’actions	–	176	(0,01)	–	–	–
Effet dilutif des bons de souscription	–	–	–	–	–	–
Bénéfice net attribuable aux actionnaires – dilué	\$ 25 942 \$	34 888	0,74 \$	\$ 2 763 \$	19 901	0,14 \$

Pour l’exercice clos le 31 décembre 2022, 0,2 million d’attributions d’actions (exercice clos le 31 décembre 2021 – 0,2 million) et 0,6 million de bons de souscription avaient un effet antidilutif (exercice clos le 31 décembre 2021 – néant).

20. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

- a) Les variations du fonds de roulement hors trésorerie liées aux activités d’exploitation se présentent comme suit :

	Aux 31 décembre	
	2022	2021
Débiteurs	3 118 \$	(6 971) \$
Charges payées d’avance et autres	71	(470)
Stocks	(1 094)	–
Dettes fournisseurs et charges à payer	6 618	1 546
Variations du fonds de roulement hors trésorerie liées aux activités d’exploitation	8 713 \$	(5 895) \$

- b) Les variations du fonds de roulement hors trésorerie liées aux activités d’investissement se présentent comme suit :

	Aux 31 décembre	
	2022	2021
Dettes fournisseurs et charges à payer	46 901 \$	– \$
Variations du fonds de roulement hors trésorerie liées aux activités d’investissement	46 901 \$	– \$

- c) Intérêts payés

Au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2022, les intérêts et les charges financières payés, avant l’inscription à l’actif, ont totalisé 15,7 M\$ (exercice clos le 31 décembre 2021 – 2,0 M\$).

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

21. GESTION DU CAPITAL

La Société gère son capital en fonction des objectifs suivants :

- assurer une souplesse financière suffisante pour respecter les objectifs d'affaires en cours, y compris le financement des occasions de croissance futures ainsi que l'exécution des obligations financières;
- maximiser le rendement pour l'actionnaire de manière à rehausser la valeur de l'action.

La Société considère que son capital investi correspond à la dette bancaire, à la dette à terme et aux capitaux propres :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dette bancaire	70 482 \$	58 952 \$
Dette à terme	127 882	—
Capitaux propres	543 625	515 596

La Société apporte des ajustements au capital investi en fonction de la conjoncture économique et des occasions d'investissement qui se présentent. La Société a généralement recours à ses facilités de crédit et à ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excédant les intérêts pour répondre aux exigences en matière de capital. Afin de maintenir ou de modifier sa structure du capital, la Société peut émettre de nouvelles actions ordinaires ou privilégiées, émettre de nouveaux titres d'emprunt subordonnés, renégocier les conditions de sa dette existante ou rembourser la dette existante.

La Société n'est actuellement assujettie à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, autre que les clauses restrictives relatives à sa dette bancaire (se reporter à la note 9) et à sa dette à terme (se reporter à la note 10). La Société respectait toutes les clauses restrictives financières et non financières aux 31 décembre 2022 et 2021.

La Société surveille aussi sa structure du capital en fonction du ratio de la dette nette consolidée sur le BAIIA ajusté. Aux fins de la gestion du capital, la définition du BAIIA ajusté correspond à la mesure utilisée dans le calcul des clauses restrictives financières applicables à la facilité de crédit de premier rang de la Société (se reporter à la note 9) et à la facilité AIMCo (se reporter à la note 10). Cette mesure permet d'évaluer le niveau d'endettement de la Société.

Le tableau qui suit présente la dette nette de la Société.

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Facilité de crédit de premier rang	72 611 \$	60 000 \$
Facilité AIMCo	150 000	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(11 379)	(1 022)
Dette nette	211 232 \$	58 978 \$

22. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques de la Société. Le conseil d'administration a mis en place des politiques de gestion des risques et surveille la conformité à ces politiques. Les politiques de gestion des risques de la Société ont été établies de manière à mettre en évidence et à analyser les risques avec lesquels la Société doit composer, à établir des limites de risque et des contrôles appropriés et à surveiller les risques et le respect des conditions du marché. Bien que le conseil d'administration soit globalement responsable du cadre de gestion des risques de la Société, il incombe à la direction de la Société de gérer et de surveiller ces risques.

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

Les activités de la Société l'exposent à divers risques financiers qui découlent de ses activités d'exploitation et de financement, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité.

Cette section présente de l'information sur l'exposition de la Société à chacun des risques susmentionnés ainsi que sur les objectifs, les politiques et les processus établis par la Société pour évaluer et gérer ces risques.

a) Détermination de la juste valeur

Certaines méthodes comptables de la Société et certaines informations fournies par celle-ci exigent la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs tant financiers que non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées aux fins d'évaluation et de présentation d'informations selon les méthodes décrites ci-après. S'il y a lieu, d'autres informations relatives aux hypothèses posées pour déterminer la juste valeur sont présentées dans les notes portant précisément sur l'actif ou le passif en question.

La Société classe la juste valeur des instruments financiers selon la hiérarchie suivante, fondée sur la quantité de données d'entrée observables utilisées pour évaluer les instruments :

- Niveau 1 – Valeurs fondées sur les cours non ajustés cotés sur des marchés actifs accessibles à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques. La juste valeur des titres négociables a été établie en fonction des cours acheteurs de clôture des titres sous-jacents.
- Niveau 2 – Valeurs fondées sur des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Ces données d'entrée peuvent être corroborées par d'autres données d'entrée observables pour la quasi-totalité de la durée du contrat. La juste valeur a été établie en fonction des courbes de prix des marchandises, des courbes du change et des écarts de taux.
- Niveau 3 – Valeurs fondées sur des prix ou des techniques d'évaluation qui reposent sur des données d'entrée non observables et importantes pour l'évaluation à la juste valeur globale.

La Société a utilisé le niveau 2 pour déterminer la juste valeur de ses crédits d'émission pour l'investissement détenus à des fins de transaction, de ses passifs au titre des bons de souscription et de ses contrats dérivés, qui comprennent des dérivés sur marchandises qui ont été réglés en bourse et des dérivés sur marchandises négociés hors cote sur des marchés observables.

Au 31 décembre 2022, la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des dettes fournisseurs et des charges à payer se rapprochait de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La valeur comptable de la dette bancaire et de la dette à terme en cours se rapprochait de sa juste valeur en raison de l'utilisation de taux d'intérêt variables.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière que la Société pourrait subir si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles, et il découle principalement des créances auprès de clients et de coentreprises de la Société. Le tableau suivant présente l'exposition maximale au risque de crédit aux 31 décembre 2022 et 2021.

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 379 \$	1 022 \$
Débiteurs	3 905	7 023
Contrats dérivés – à court terme	14 062	543
Contrats dérivés – à long terme	9 929	–
	39 275 \$	8 588 \$

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des montants déposés ou en transit auprès de banques à charte canadiennes. La Société gère le risque de crédit lié à sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie en choisissant des institutions financières présentant des notations élevées.

La Société évalue la solvabilité des contreparties, y compris leur situation financière et leurs notations externes. Selon le résultat, des lettres de crédit, des paiements anticipés ou quelque autre forme de rehaussement de crédit peuvent être exigés comme garantie.

Les débiteurs de la Société au 31 décembre 2022 étaient liés à des ententes contractuelles. Au 31 décembre 2022, la plupart des montants dus à la Société étaient à recevoir de son actionnaire détenant le contrôle, Tidewater Midstream. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les produits tirés de Tidewater Midstream ont représenté environ 95 % des produits de la Société, qui ont totalisé 72,8 M\$ (31 décembre 2021 – 22,7 M\$). Au 31 décembre 2022, la Société n'avait pas de débiteurs de plus de 90 jours. La Société estime que les risques financiers associés à Tidewater Midstream sont minimes.

La Société évalue les pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux débiteurs au moyen de taux de défaillance historiques, de l'analyse des débiteurs classés par antériorité et des informations prospectives pour déterminer le montant approprié des pertes de crédit attendues. Au 31 décembre 2022, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux débiteurs impayés s'élevaient à 0,2 M\$.

La Société conclut des contrats dérivés pour gérer le risque sur marchandises, ce qui peut l'exposer au risque de crédit associé aux contreparties à ses contrats. Le risque de crédit est atténué par la conclusion de contrats uniquement avec des contreparties ou des institutions financières stables de première qualité.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. L'évaluation de la trésorerie qu'effectue la direction reflète les estimations, les hypothèses et les jugements relatifs aux conditions de marché actuelles.

La Société estime qu'elle a accès à des capitaux suffisants grâce à son fonds de roulement, à ses flux de trésorerie liés à des contrats d'achat ferme, ainsi qu'à des sources externes pour satisfaire à ses obligations, respecter ses engagements financiers et payer ses dépenses d'investissement prévues. Les incertitudes liées à des facteurs économiques, à d'autres hausses des coûts liés au complexe DRHR ou à un retard imprévu de la construction du complexe DRHR peuvent entraîner un risque de liquidité pour la Société. La direction a examiné ce risque et a pris en compte les diverses initiatives et ressources dont dispose la Société pour le gérer. La Société s'attend à disposer de liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance.

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

Le tableau ci-dessous présente des détails sur les échéances contractuelles liées aux passifs financiers de la Société aux 31 décembre 2022 et 2021.

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Dettes fournisseurs et charges à payer	55 299 \$	– \$	1 780 \$	– \$
Passif au titre des bons de souscription	12 445	–	–	–
Contrats dérivés	7 739	8 733	–	2 095
Obligations locatives ¹	6 312	17 457	5 699	20 799
Dette bancaire ²	–	72 611	–	60 000
Dette à terme ²	–	150 000	–	–
	81 795 \$	248 801 \$	7 479 \$	82 894 \$

1. Les montants représentent les paiements en trésorerie non actualisés prévus à l'égard des contrats de location.

2. Les montants représentent uniquement le capital non actualisé et excluent les intérêts courus.

d) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que des variations des conditions du marché, notamment les prix des marchandises, les taux de change et les taux d'intérêt, aient une incidence sur les flux de trésorerie, le bénéfice ou la valeur des instruments financiers de la Société. Le programme de gestion du risque de marché de la Société a pour objectif de gérer et de contrôler le risque de marché auquel la Société est exposée en fonction de paramètres acceptables, tout en maximisant le taux de rendement de la Société.

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la valeur de l'instrument financier ou les flux de trésorerie liés à l'instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt sur le marché. La Société surveille continuellement les taux d'intérêt et la conjoncture économique. La Société peut utiliser des swaps de taux d'intérêt différés pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux paiements d'intérêts exigibles en raison de sa dette bancaire. Au 31 décembre 2022, la Société avait une dette bancaire à taux variable (se reporter à la note 9) totalisant 72,6 M\$ (31 décembre 2021 – 60,0 M\$) et, par conséquent, une variation de 1 % du taux d'intérêt sur la dette bancaire aurait eu une incidence après impôt de 0,5 M\$ sur le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (31 décembre 2021 – 0,4 M\$). Le taux d'intérêt de la dette à terme de la Société est ajusté en fonction du taux de l'IPC canadien (se reporter à la note 10). L'augmentation du taux d'inflation présumé à la valeur plafonnée aurait une incidence après impôt négligeable pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

ii) Risque de change

Le risque de change représente le risque que la valeur des flux de trésorerie futurs fluctue en raison des variations des taux de change. Le risque de change auquel la Société est exposée découle de certains soldes de son fonds de roulement libellés en dollars américains. La Société surveille continuellement les tendances au chapitre des taux de change et la conjoncture économique. Au 31 décembre 2022, les soldes du fonds de roulement et des contrats dérivés libellés en dollars américains étaient de 4,2 M\$ (31 décembre 2021 – 1,2 M\$). Une variation de 5 % des taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien aurait une incidence après impôt de 0,2 M\$ sur le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (exercice clos le 31 décembre 2021 – 0,1 M\$).

Tidewater Renewables Ltd.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

iii) Risque sur marchandises

Le risque sur marchandises correspond au risque que la juste valeur d'un dérivé sur marchandises fluctue en raison des fluctuations des prix du marché. Dans le cours normal des activités, la Société achète et vend diverses marchandises et utilise des dérivés pour protéger ses produits et ses charges d'exploitation contre les fluctuations des prix. Les politiques de gestion du risque sur marchandises de la Société sont conçues pour assurer que ses activités de couverture tiennent compte de ses risques grâce à la surveillance de ses positions sur dérivés, ainsi que des volumes physiques, des teneurs, des emplacements et de la capacité de stockage. Ces éléments comprennent des charges d'alimentation renouvelables et à faible teneur en carbone, destinées à couvrir le coût des intrants de carburants à faible teneur en carbone et de carburants renouvelables. La Société est assujettie au risque sur marchandises par l'intermédiaire de ces actifs et passifs liés aux contrats dérivés. Une variation de 10 % des prix des marchandises sous-jacentes, relativement aux contrats dérivés de la Société, aurait une incidence après impôt de 24,6 M\$ sur le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (exercice clos le 31 décembre 2021 – 13,9 M\$).

23. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES ET PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La Société a conclu divers contrats d'achat ferme, conventions relatives aux services partagés et ententes accréditives de couverture du prix des marchandises avec son actionnaire détenant le contrôle, Tidewater Midstream. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a effectué les transactions entre parties liées suivantes relativement à ces ententes :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Produits	71 999 \$	22 719 \$
Charges d'exploitation	23 525 \$	7 368 \$
Frais généraux et administratifs	2 016 \$	526 \$
Profit réalisé sur les contrats dérivés	(8 758) \$	(1 137) \$
Perte (profit) latent sur les contrats dérivés	(28 214) \$	1 552 \$

Au 31 décembre 2022, la Société avait des débiteurs de 1,8 M\$ (31 décembre 2021 – 7,0 M\$) et des dettes fournisseurs et charges à payer de 10,1 M\$ (31 décembre 2021 – néant) à recevoir de Tidewater Midstream ou à payer à celle-ci.

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société. Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs, les dirigeants et les vice-présidents directeurs. La rémunération des principaux dirigeants est composée des éléments suivants :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Salaires et autres avantages à court terme	2 014 \$	138 \$
Rémunération fondée sur des actions	2 002	405
Total de la rémunération des principaux dirigeants	4 016 \$	543 \$